

PLAN LOCAL D'URBANISME

VILLE DE CHARENTON-LE-PONT



Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

Depuis 2003, au cours des réunions de quartier sur le Plan Local d'Urbanisme, vous prenez une part active aux projets qui dessineront notre ville dans les prochaines années. Vous étiez nombreux à participer aux réflexions et au débat organisé le 9 novembre dernier au Théâtre des 2 Rives, lors de la réunion publique de synthèse. Tous ensemble, nous élaborons un vrai projet de ville pour les quinze années à venir. Charenton est une ville qui vit, qui bouge, qui change. Une ville diverse, avec ses différents quartiers, ses atouts, ses faiblesses, ses contraintes, ses projets... Nous souhaitons qu'elle reste une ville à dimension humaine. Avec presque 30 000 habitants, Charenton a aujourd'hui atteint les limites de son développement. En effet, la Ville ne dispose plus de foncier pour construire de nouveaux équipements et devra modérer son dynamisme démographique.

Le Plan Local d'Urbanisme orchestre ces réflexions et ces projets, en leur donnant un cadre réglementaire à respecter. Ce sont ces dispositions qui sont présentées dans ce document diffusé à toute la population.

Ensuite, le PLU sera arrêté en conseil municipal au cours du premier trimestre 2006. Une enquête publique vous permettra, au printemps prochain, de vous exprimer par écrit sur ce projet, avant l'approbation définitive du PLU à la fin de l'année 2006.

Jean-Marie Brétilon
Maire de Charenton-le-Pont
Conseiller général du Val-de-Marne

Le point sur les orientations d'aménagements

Après la réunion publique de synthèse du 9 novembre dernier, faisons le point sur la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Charenton-le-Pont.

Le PLU doit composer entre la nécessité de préserver l'équilibre et le patrimoine de la Ville tout en prenant en compte une nécessaire évolution.

Les orientations d'aménagement ont été décidées au fil des différentes concertations qui ont eu lieu lors des réunions de quartiers. En application d'une nouvelle loi, la loi SRU (Schéma de Renouvellement Urbain), le PLU définit ces orientations de façon concrète et réglementaire. C'est un outil qui participe à l'évolution de Charenton pour les 15 années à venir.

"Nous essayons de prévoir ce que sera l'avenir de notre ville, selon des principes de réglementations

définis, mais toujours guidés par la notion de développement durable", a précisé le Maire, Jean-Marie Brétilon.

Quatre grandes ambitions pour Charenton

Une ville rassemblée et ouverte sur son environnement

Des premières consultations auprès des Charentonnais, il ressort un besoin d'améliorer les liaisons entre les quartiers tout en les rassemblant autour d'un centre ville redynamisé.

Autres souhaits également : maintenir Charenton comme "Ville pionnière" du développement économique de l'Est parisien et reconquérir les berges de la Seine et de la Marne.

Une ville agréable, dans un cadre de vie préservé

Charenton dispose d'atouts tenant à sa géographie et à son histoire. De nombreux édifices remarquables sont à préserver, de même que l'environnement naturel du bois de Vincennes et des berges de la Seine. Le PLU devrait permettre de lutter contre les nuisances de toutes sortes (autoroute A4, périphérique, pollution...)

Une ville dynamique développée et renouvelée

Le PLU devra être un outil propre à accompagner le renouvellement de Charenton, sur le plan économique et dans le cadre du patrimoine bâti.

Une ville bien équipée

L'ambition, pour les années à venir, consiste à prévoir les équipements nécessaires tant scolaires, culturels, sportifs qu'administratifs. Certains d'entre eux pourront être désormais programmés dans le cadre de l'intercommunalité avec la ville de Saint-Maurice.

Six orientations générales

1. Améliorer le fonctionnement urbain
2. Préserver le patrimoine bâti et naturel
3. Permettre un développement équilibré et diversifié de l'habitat
4. Développer les moyens de déplacements
5. Participer au rééquilibrage économique et de l'emploi engagé dans l'Est parisien
6. Donner aux Charentonnais les équipements nécessaires

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) retenu pour Charenton

Divisé en zonages, le PADD distingue des quartiers aux vocations différentes. On repère les quartiers où la fonction résidentielle domine (quartiers Plateau de Gravelle), les quartiers dont la vocation économique ou commerciale est très forte (Bercy), puis les quartiers où dominant habitat, activités économiques et équipements (jonction entre les quartiers d'habitat de Bercy et les bureaux), enfin les secteurs destinés au développement des équipements, situés le long de la Seine et de la Marne.

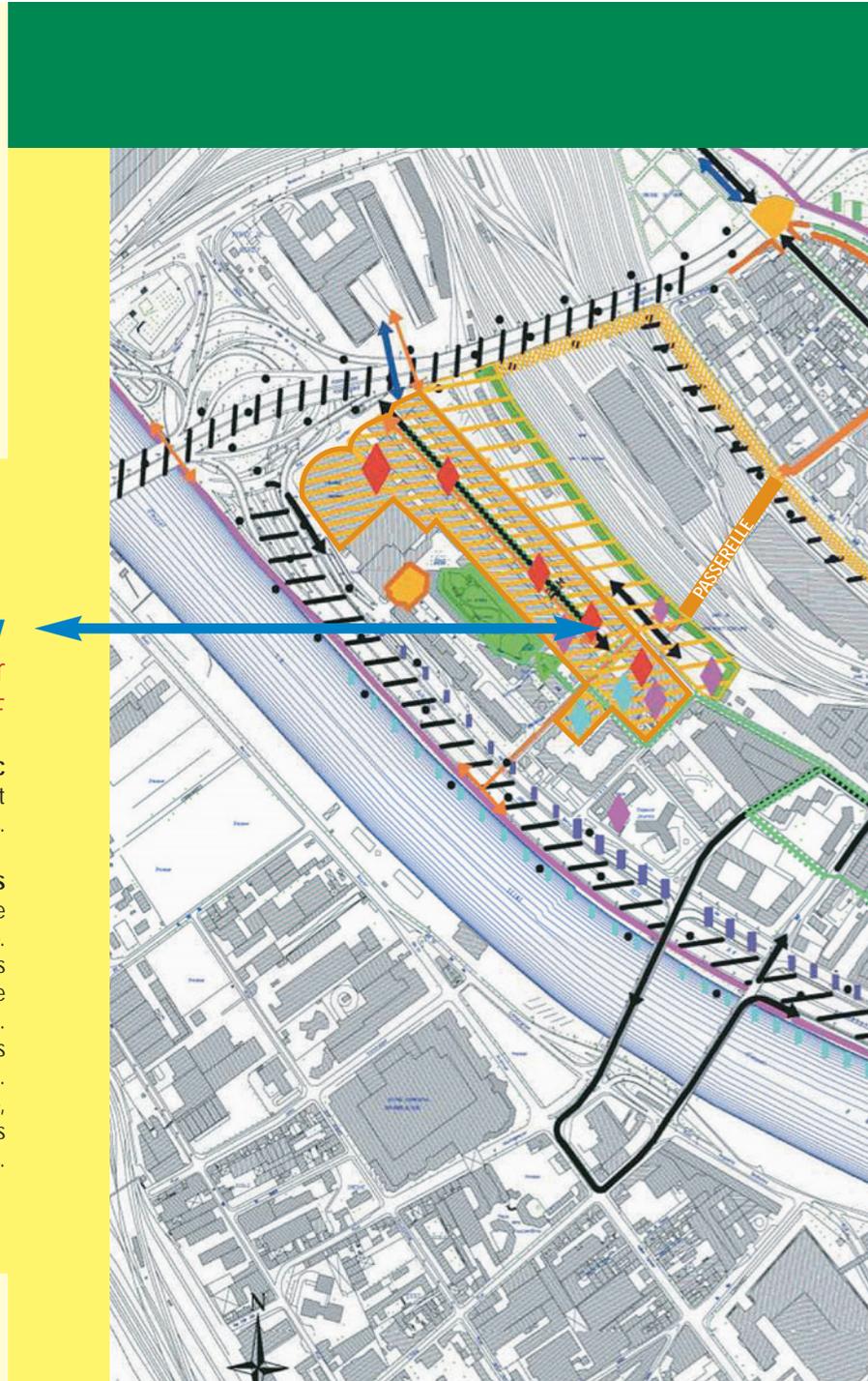
Bercy Secteur Escoffier Terrain SNCF

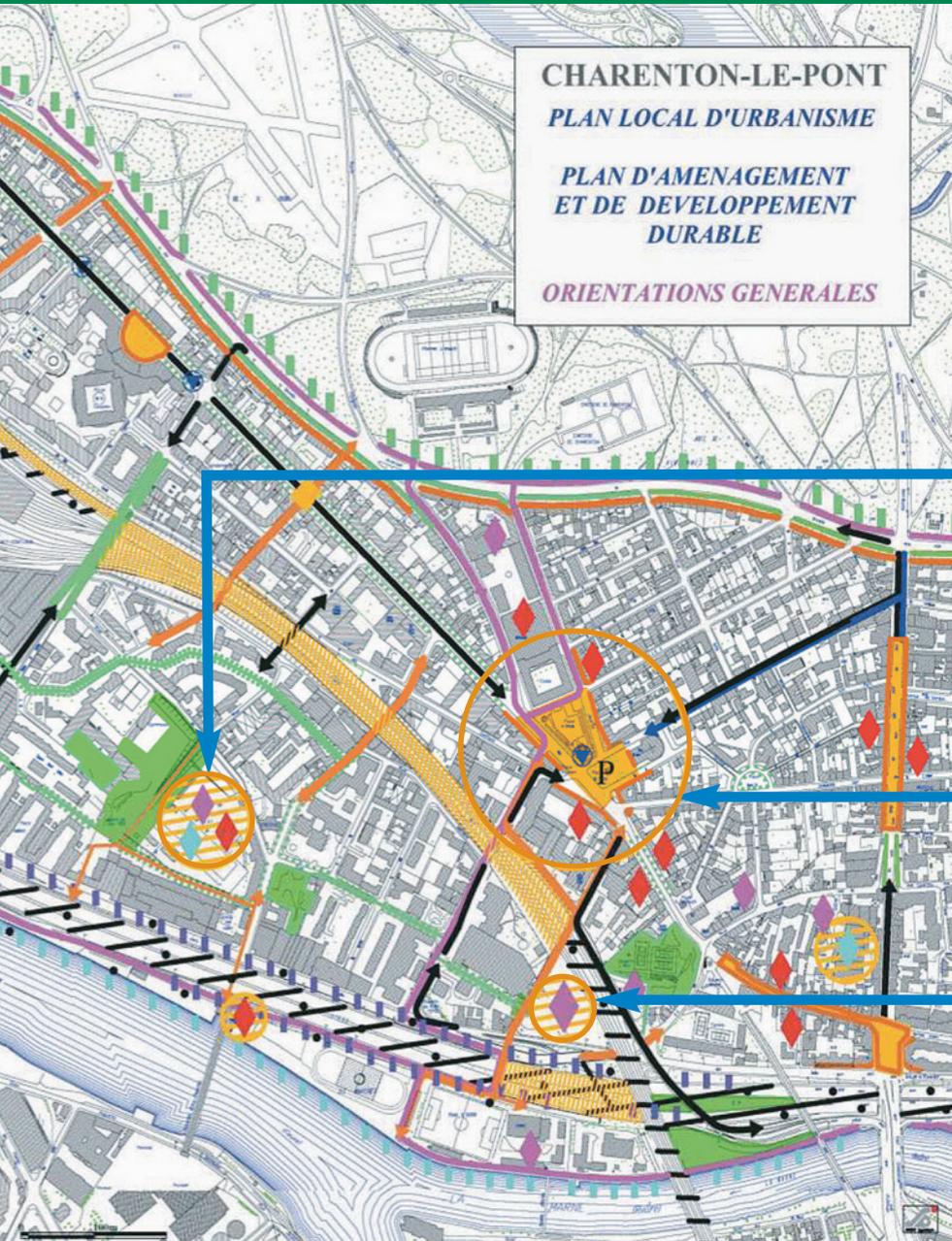
Diagnostic

- Entrée de ville, enclavement des quartiers, dominante d'activités.

Orientations

- Développement du commerce et du tertiaire.
- Réalisation d'un mail reliant Paris (sous réserve de l'accord de la ville de Paris).
- Équipements et possibilités de logements à l'Est.
- Amélioration de la passerelle, accessibilité handicapés à ses deux extrémités.





CHARENTON-LE-PONT
PLAN LOCAL D'URBANISME
PLAN D'AMENAGEMENT
ET DE DEVELOPPEMENT
DURABLE
ORIENTATIONS GENERALES

LES ORIENTATIONS DE REQUALIFICATION ET D'AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT		LES LIAISONS	
CENTRALITE A RENFORCER		VOIE EXISTANTE A CONSERVER OU A RENFORCER	
REQUALIFICATION DE L'ESPACE / EVOLUTION		LIAISON VERTE	
AMELIORATION DES ESPACES VERTS ET PAYSAGERS		LIAISON ROUTIERE STRUCTURANTE	
PLANTATIONS		LIAISON PIETONNE	
REQUALIFICATION DES BERGES		TRANSPORT EN COMMUN	
PATRIMOINE URBAIN A PRESERVER		LIAISON CYCLE	
NUISANCES A TRAITER: BRUITS, POUSSIERES ET POLLUTIONS		STATION DE METRO EXISTANTE	
PROTECTION ACOUSTIQUE		LES PERIMETRES	
DESTINATION DES SOLS ET RENOUELEMENT URBAIN		LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENTS PERIMETRE CONCERNE	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TERTIAIRE, OU COMMERCIAL		SECTEUR EN ATTENTE D'UN PROJET D'AMENAGEMENT GLOBAL (ART123-2a)	
EQUIPEMENT			
LOGEMENT			
PARKING			

Pasteur/Saint Pierre ● Terrain EDF

Diagnostic

Des terrains industriels, qui disposent d'une situation clé dans la commune, constituent une réserve foncière pour la ville. Dans les années à venir, EDF devrait être amenée à réduire l'importance de ses installations (avec l'avancée des techniques modernes), libérant ainsi de l'espace supplémentaire pour la Ville.

Orientations

- Mixité, habitat, activités économiques et commerciales, équipements
- Prolongement de la trame verte
- Agrandissement du Parc de Conflans.

Centre

Objectifs

- Construction d'un parking en centre ville

Orientations

- Vers une occupation mixte et plus diversifiée en habitat et équipements
- Agrandissement de l'école des Quatre Vents.

Quai des Carrières ● Terrain du lycée qui sera construit en 2009

Objectifs

- Mettre en place les conditions d'accueil optimal du lycée
- Assurer une meilleure protection phonique du Quai des Carrières
- Développer les liaisons douces.



Concertation avec les partenaires associés

Certaines orientations sont applicables sous réserve de l'accord des administrations associées (Conseil général du Val de Marne, D.D.E. du Val de Marne, Ville de Paris, Port Autonome de Paris, EDF, SNCF, Réseau Ferré de France...).

Aussi, une seconde réunion avec les personnes publiques associées s'est tenue mercredi 16 novembre à l'Hôtel de Ville. A cette occasion, Jean-Marie Brétillon, accompagné de Frédéric Cuny (Bureau d'études SODEX) et des responsables de la Direction du Patrimoine et de l'Urbanisme de la Ville, a présenté les orientations et dispositions réglementaires du PLU aux représentants de ces administrations.

Chacun des participants s'est montré ouvert à la discussion, s'engageant à travailler avec les services de la Ville, afin que les projets qui nécessitent leur collaboration se concrétisent et que les intérêts des uns et des autres se conjuguent.

Les prochaines étapes du **PLU**

Février 2006

Arrêt du projet du PLU en Conseil municipal

1^{er} trimestre 2006

Envoi du projet du PLU aux personnes associées

Mai/Juin 2006

Mise à l'enquête publique et rapport du commissaire enquêteur

4^e trimestre 2006

Approbation du PLU en Conseil municipal



Suivez l'information sur le Plan Local d'Urbanisme, sur le site Internet www.charentonlepont.fr